

Plaidoirie

de M^e Françoise Assus-Juttner,
avocate de la défense de Médée

Mesdames et Messieurs les jurés,

Vous allez juger Médée pour le crime dont on l'accuse, ici, dans un lieu où la justice des hommes doit être rendue pour les plus hauts forfaits, les crimes les plus graves.

Il en est ainsi dans une société qui considère que seule la justice du peuple, c'est-à-dire celle rendue par les jurés que vous êtes, choisis au hasard d'un tirage au sort, est l'unique qui puisse être à la mesure des faits qui relèvent par leur gravité de cette Cour, la Cour d'Assises.

Vous aurez à répondre aux trois questions traditionnelles :

- **Médée est-elle coupable du crime de ses enfants ?**

En cas de réponse positive,

- **Le crime a-t-il été prémédité ?**

- **L'accusée bénéficie-t-elle de circonstances atténuantes ?**

Cette audience qui vous a occupés en ces lieux, dont les dorures rappellent étrangement l'or de la toison, ce symbole de l'inaccessible soleil qui vous éclaire sous les yeux masqués de la déesse Justizia, elle qui tient la balance et le glaive, vous invite à la sévérité autant qu'à la mesure.

Cet or témoigne de votre lourde et bien ancienne mission, celle qui pèse sur le peuple tout entier que vous représentez. Vous n'échapperez pas avec la prévenue aux débats ancestraux auxquels la dimension dramatique de cette audience fait écho.

Votre place est donc grande et votre responsabilité à la mesure d'une procédure que d'aucun aujourd'hui voudrait retirer à un jury populaire au bénéfice d'une formation de juges professionnels.

Il s'agirait de tourner ainsi dos aux grands principes livrés par le siècle des Lumières, quand l'on a considéré que la démocratie héritée de l'antiquité grecque devait pour sa justice en reprendre l'inspiration, tirée de ses tragédies, qui sont l'objet de nos études et encore au programme des théâtres les plus prestigieux.

On y trouve des princes meurtriers aux monologues que nul procureur ne pouvait troubler, personnages qui n'entendent rendre de comptes de leurs meurtres qu'aux dieux multiples, et demeurer ainsi au-dessus des lois du peuple.

Non, ici ce sera comme le plus ordinaire des hommes, la plus banale des femmes que Médée, fille d'un père, roi de Colchide, Aietès, comparaît devant vous.

Qui est sa mère ? vous l'avez entendu, elle est tellement incertaine que chacun à cette barre lui a donné un nom différent, d'abord Océanide puis Idya, puis encore Neaera, Eurlyte, Hécate, peu importe.

Médée donc, comparaît devant le peuple dont vous êtes l'emblème, peu importe le père, peu importe la mère.

Peu importe la mère ?

Eh bien non justement, c'est la mère qui est au centre de cette affaire.

L'acte d'accusation dont vous avez pris connaissance est dramatique, c'est bien Médée, la mère, qui est accusée du meurtre de ses propres enfants et qui le revendique.

Au cours des siècles, comme pendant cette audience, se sont succédé témoins, experts, et exégètes, tous ont été confrontés à la réalité de ce terrible aveu, mais pourtant, aucune voix, aucun parent, n'est venu à eux ou devant vous pour porter la plainte des enfants disparus.

C'est vous qui devrez leur rendre justice, sans raccourcis ni préjugés, et vous vous méfiez de l'aveu d'une mère, comme l'a fait le premier des magistrats et son légendaire jugement de Salomon.

La folie d'une femme est-elle plus grave quand elle est mère ?

Qui est-elle cette femme, pour laquelle moi, je suis là devant vous, femme, qui vais porter le destin d'une femme qu'il vous fut si difficile de comprendre au fur et à mesure des débats ?

Difficiles débats, surprenants débats, si l'on en juge à ce que nous avons lu dans vos yeux, chacun, oui chacun, avec ce regard partant de la haine pour finalement parvenir, par la compréhension complexe mais progressive, à celui de la compassion, pour elle, devenue bien petite, assise là, (Se tourner vers elle la montrant le doigt baissé).

Elle, que l'on vous a décrite altière, puissante et hors norme.

Vais-je porter la voix d'une femme hors norme ?

Non !

Voyez plutôt chez elle cette banalité, celle-là même qui justement lui faisait horreur et qui pourtant est la sienne, celle d'une femme, d'une épouse et d'une mère trahie par son mari, Jason, qui une fois la réussite assurée grâce à leur mariage, s'en va vers une plus belle, une plus jeune, une plus ambitieuse, elle lui donnera de surcroît le confort d'une affaire familiale de renom.

Médée, elle, justement avait préféré pour épouser Jason tourner le dos à l'héritage royal, lui préférant l'aventure et l'exil avec celui qu'elle aimait, Jason.

Jason fut rejeté par le noble milieu de Médée, celui d'un roi, qui ne voulait pas d'un navigateur, même héroïque, marin argonaute qui l'enleva sur les flots voguant vers un mirage à l'horizon jamais atteint, la toison d'or de la fortune.

Ils se marièrent, eurent deux fils... et furent heureux.

Mais cela n'a qu'un temps, le couple vieillit et c'est la rupture.

Alors se rajoute à l'offense, au moment de la séparation et de l'abandon, l'emprise totale que le père exerce sur ces deux enfants aux fins qu'ils rejettent eux aussi, leur mère.

Quelle banalité que ce malheur appelé dans notre jargon des affaires familiales, le syndrome « d'aliénation parentale » !

Voyez ce père qui cherche chez ses enfants une totale adhésion à l'effacement du ventre qui leur a donné vie.

Avec l'aide du futur beau-père, Créon, roi de Corinthe, il les cachera pour permettre l'enlèvement !

Et voilà que ce Créon va accueillir dans son propre palais les petits enfants d'un autre roi !

Ces enfants que l'on a séduits pour qu'ils soient dociles.

Celui de Médée, rappelez-vous, s'y était refusé !

Ces enfants instrumentalisés qui pensent qu'ils vont retrouver enfin un foyer joyeux et recomposé, agrandi par de nouvelles naissances de demi-frères ou de demi-sœurs.

C'est que ce n'est pas drôle la maison d'une mère abandonnée, sans fortune, loin des siens, sans retour au passé prestigieux.

Ce n'est désormais qu'une triste prison, celle où elle sera solitaire.

C'est cet enfermement terrible qui a saisi, par son mutisme, vos oreilles, a blessé vos yeux, tellement Médée a pu, devant vous, être effroyablement silencieuse.

Elle n'a pas craint de répondre aux questions les plus embarrassantes, mais quel ton neutre, à peine audible !

Celui de la résignation, de la soumission, lesquelles contrastent étrangement avec cette femme flamboyante qui vous fut décrite tout au long de ces journées, par les témoins et surtout par le parquet.

Car enfin, le parquet, justement, vous a-t-il apporté les preuves tangibles du crime ?

Du lieu où il fut commis ?

De la façon dont il advint ?

Non, Monsieur l'avocat général s'est consacré par une verve sans égal à un réquisitoire fait d'approximations et de fantasmes, la nommant tour à tour, magicienne ou sorcière... accusation réduite à une insistance tenace à vous décrire une femme aux artifices d'une méchanceté diabolique.

Or le parquet vous devait la démonstration de la culpabilité et de son ampleur, et non pas la seule exhortation aveugle à la vengeance d'une société blessée par la vindicte d'une femme, qui n'a d'autre moyen pour conserver la place qu'on lui dispute, que de revendiquer le crime le plus atroce qui puisse être, l'infanticide commis par une mère sur ses propres enfants.

Oui je sais ... pas assez de moyens... vous a-t-il dit.

Qu'importe si cette défaillance dans les preuves n'est due qu'à la faiblesse d'une enquête malmenée !

À des perquisitions tardives !

À un incendie préalable inexpliqué, à des témoins disparus, suicidés souvent, ce qui n'est pas sans intérêt pour une vérité qui a du mal à se dégager !

Ce qui compte, c'est d'être jugée pour des faits avérés et démontrés autrement que par l'aveu d'une femme indifférente à son sort.

Car enfin, si Médée, qui se sent coupable de la mort de ses enfants pour n'avoir pas su les retenir et se défendre quand elle en fut privée, n'avait pas commis ce crime et n'avait fait que le revendiquer ?

L'avez-vous envisagé ?

Ah, ce mythe qui vous embarrasse !

Il m'embarrasse aussi, bien sûr, avec ses certitudes !

Il faut comprendre pour juger... mais il vous faut aussi être convaincu d'une culpabilité réelle pour une peine juste, et si vous avez un doute, pas de peine possible, on vous l'a dit, le doute profite à l'accusé.

Alors il doit profiter aussi à cette accusée, peu importe la légende, peu importe aussi les affirmations d'un parquet qui n'a que faire de vos hésitations.

Oui, il vous faut n'avoir que certitude pour condamner.

Être sûr et comprendre la complexité des faits qui vous sont présentés.

Pour cela, il nous faut vous y aider même pour ce qui peut paraître hors champ de la compréhension humaine.

N'allez pas chercher ailleurs les preuves et votre conviction.

Oubliez la presse à scandales, nous ne sommes pas ici à « Faites entrer l'accusé » ou devant je ne sais quel écran de télévision où se montrent les clefs d'un crime comme pour remettre le sésame de la vitesse grâce à la dernière des voitures de luxe.

Chronomètre n'est point Cronos.

Ne vous y trompez pas et écarterez ce qui n'a pas été démontré alors que l'opinion publique n'est que vindicte fondée sur des avis les plus fantaisistes venant de tous ceux qui se disent experts.

Ils n'avaient aucun document en main et n'avaient lu aucune pièce !

Ne portez pas crédit à cette presse où les journalistes les plus prestigieux n'ont de cesse de parler du crime du frère commis avant tout cela par Médée.

Ce sont ces chiens de quotidiens obscurs qui croient pouvoir rendre la justice alors qu'ils ne cherchent qu'à vendre un tirage éphémère.

Ne vous laissez pas impressionner par les mirages d'une société du spectacle, même si vous avez pu lire des papiers venant d'auteurs les plus prestigieux : Euripide, Sénèque, Corneille, avocat pourtant, Anouilh et j'en passe !

Ils ne servent dans leurs textes, aussi bien écrits qu'ils soient, que des caricatures où Médée est une diablesse aux goûts de luxe et de luxure.

TOUT ÇA POUR ÇA ! (Montrer l'accusée, le doigt vers le bas)

Fuyez ces opéras-rock dont l'argument a des allures de chansons de cabaret.

Ne vous laissez pas emporter par telle ou telle Callas, dont le talent va de Cherubini en Pasolini, vous mener loin de la banalité d'une femme qui n'a eu d'autre choix que d'avouer son crime pour se défendre.

Rappelez-vous ce « Sublime forcément sublime » d'une Marguerite Duras écrivant dans un hebdomadaire cossu, grâce à la complaisance du juge d'instruction, que la mère est criminelle.

(le juge s'en était suicidé, lui aussi ! Les tragédies actuelles peuvent avoir pour héros modernes des juges professionnels...)
Duras, oui, a pu écrire dans sa haute certitude que c'était « forcément » forcément !!! la mère, l'auteur du crime de son enfant retrouvé ligoté au fond d'une banale rivière des Vosges.

Banale...

Banalité...

Banalité... d'un crime toujours sans auteur.

Les journaux n'aiment pas ça, la banalité d'un crime... ça ne se vend pas...

Résistez au réquisitoire de l'avocat général qui s'est fait l'écho de l'opinion publique pour étendre la saisine de cette Cour à d'autres crimes antérieurs pour mieux encore accabler cette femme dont il a souligné à souhait l'arrogance passée.

Arrogance n'est ni culpabilité ni indifférence au drame qui l'enferme.

Oui, l'on a tenté d'étendre les chefs d'accusation à d'autres faits criminels.

Or en l'espèce, Monsieur l'avocat général, autant que la presse que je viens d'évoquer, se sont attachés à établir l'intention infanticide de Médée par le crime qu'elle aurait commis sur son propre frère quand il était un obstacle à son mariage avec Jason.

Ce procédé, hélas trop fréquent, est indigne de celui qui est là pour donner l'exemple du respect des règles élémentaires de la procédure pénale.

Nous sommes là pour un crime précis sans qu'il ne soit possible de s'intéresser à des faits antérieurs qu'on attribue à Médée alors qu'elle comparait devant vous avec un casier judiciaire vierge.

Médée non seulement n'a jamais été poursuivie, mais n'a reçu aucune plainte et en particulier du père du défunt qui aurait pu tout de même réclamer justice étant, de premier chef, victime d'un crime inexpliqué.

Au contraire, Mesdames et Messieurs les jurés, ces faits révèlent les indices de l'emprise que pouvait déjà exercer Jason, prêt à tout, pour parvenir à ses fins, tuer le frère pour épouser la sœur.

Le témoin Nerine a été sur le sujet convaincant quand il a rapporté les propos tenus en sa présence par Médée qui s'adresse à Jason :

Qu'ai-je épargné depuis qui fût en mon pouvoir ?

Ai-je auprès de l'amour écouté mon devoir ?

Pour jeter un obstacle à l'ardente poursuite

Dont mon père en fureur touchait déjà ta fuite,

Semai-je avec regret mon frère par morceaux ?

À ce funeste objet épandu sur les eaux,

Mon père, trop sensible aux droits de la nature,

Quitta tous autres soins que de sa sépulture ;

Et par ce nouveau crime émouvant sa pitié,

J'arrêtai les effets de son inimitié.

Prodigue de mon sang, honte de ma famille,

Aussi cruelle sœur que déloyale fille,

Ces titres glorieux plaisaient à mes amours ;

Je les pris sans horreur pour conserver tes jours.

Nérine encore, qui la suppliait de se taire, il vous a dit sa réponse :

Tu veux que je me taise et que je dissimule !

Nérine, porte ailleurs ce conseil ridicule :

L'âme en est incapable en de moindres malheurs,

Et n'a point où cacher de pareilles douleurs.

*Jason m'a fait trahir mon pays et mon père,
Et me laisse au milieu d'une terre étrangère,
Sans support, sans amis, sans retraite, sans bien,
La fable de son peuple, et la haine du mien :
Nérine, après cela tu veux que je me taise !
Ne dois-je point encore en témoigner de l'aise,
De ce royal hymen souhaiter l'heureux jour,
Et forcer tous mes soins à servir son amour ?
À qui profite le crime de ce frère ?*

À Jason, toujours à Jason car Jason se sert de ses épouses pour ne servir que ses propres intérêts.

Rappelez-vous cet autre témoin, Pollux, qui rapporte les propos que JASON lui a tenus :

Aussi je ne suis pas de ces amants vulgaires :
J'accommode ma flamme au bien de mes affaires ;
Et sous quelque climat que me jette le sort,
Par maxime d'état je me fais cet effort.
Nous voulant à Lemnos rafraîchir dans la ville,
Qu'eussions-nous fait, Pollux, sans l'amour d'Hypsipyle ?
Et depuis à Colchos, que fit votre Jason,
Que cajoler Médée, et gagner la toison ?
Alors, sans mon amour, qu'eût fait votre vaillance ?

À qui profite le crime ?

À Médée ? elle a tout perdu..

À Jason ?

Évidemment à Jason, par l'autorité sans scrupules qui est la sienne sur Médée.

Laissons de côté l'assassinat du frère mais gardons à l'esprit l'emprise exercée par un Jason dont la propre folie ne vous a pas échappé, surtout dans le contexte qui nous occupe, celui de sa séparation avec Médée.

Je vous le dis, l'abandon de l'épouse par l'époux, et le bannissement qui en résulte pour la mère qui ne peut plus voir, aimer, accueillir ses propres enfants est d'une grande banalité qui contraste terriblement avec le portrait dressé d'elle par la littérature.

Il ne s'agit pas, en parlant de banalité et de la folie de Jason, de vous faire oublier la monstruosité de l'infanticide reproché à Médée qui le revendique.

Je vous entends penser, la banalité ne saurait excuser l'infamie.

Moi aussi je le pense...

Excuser ? Non bien sûr mais de quelle infamie s'agit-il ?

Vous ne pourrez pas, pour y répondre, faire l'impasse sur la folie de JASON et sur son ambivalence constante :

*Depuis que mon esprit est capable de flamme,
Jamais un trouble égal n'a confondu mon âme :
Mon cœur, qui se partage en deux affections,
Se laisse déchirer à mille passions.
Je dois tout à Médée, et je ne puis sans honte
Et d'elle et de ma foi tenir si peu de conte :
Je dois tout à Créon, et d'un si puissant roi
Je fais un ennemi, si je garde ma foi :
Je regrette Médée, et j'adore Créuse ;*

Jason quitte l'épouse qu'il aime, comme il aime la suivante, il l'a dit.

Il l'aime ? Mais il la quitte et la menace.

C'est là la source de la passion meurtrière qu'il répand.

Vous avez entendu les témoins, les experts, les parties civiles, toutes et tous s'accordent sur un point, le projet meurtrier de Médée n'était que fantasme et élucubrations, celui d'une femme, parfois délirante sous l'emprise renforcée de sa passion pour l'occultisme et la magie qui ont contribué à une perte de discernement.

Elle cultive l'envoûtement on vous l'a dit.

Et cela sans même s'apercevoir que c'est Jason qui l'envoûte.

Qui des deux est coupable ?

De qui est-ce le projet ?

Médée ?

Si tous l'ont entendue le dire ce projet de tuer ceux de sa propre chair, personne ne l'a vue commettre le crime.

Oui elle l'a seulement dit et un des experts psychiatres, le plus ancien, a déclaré « Le propos et l'aveu ne sont que les symptômes de la haine, mais pas du crime, une mère est toujours traversée par la pulsion de mort pour avoir donné la vie », je reprends là les propos de l'un des experts psychiatres...le plus ancien ...celui qui préfère expliquer le symptôme plutôt que le guérir ou le punir, et qui a cité de mémoire les plus grands de sa discipline...

Oui elle l'a seulement dit et cet expert a rajouté encore « seule la vraie femme est capable d'ouvrir « un lieu du dit » se référant sur ce point aux écrits de Jacques Lacan... citant encore par cœur le séminaire, livre XX, celui qui énonce les leviers de la haine chez la femme qui aime.

Jason n'est-il pas, en prenant pour levier cette haine, le commanditaire du forfait par sa froide provocation ?

Il sait qu'il la mène au drame, lui-même dans un jeu pervers de domination masculine.

Il va attiser la colère vengeresse chez elle qui, au lieu de se défendre comme femme et comme mère qui a tout perdu, va vouloir se plier au projet que Jason lui dicte.

Jason a donc lui-même instrumentalisé la colère, instrumentalisé son propre amour paternel, instrumentalisé la haine qu'il a semée non sans inciter Médée à la vengeance par ce double lien infernal, l'injonction paradoxale du chantage de l'amour en même temps que celui de la haine, et c'est là qu'il met les enfants entre eux deux pour accomplir son ambition :

Ah ! Que n'as-tu des yeux à lire dans mon âme,

Et voir les purs motifs de ma nouvelle flamme !

Les tendres sentiments d'un amour paternel

Pour sauver mes enfants me rendent criminel,

Si l'on peut nommer crime un malheureux divorce

Où le soin que j'ai d'eux me réduit et me force.

Toi-même, furieuse, ai-je peu fait pour toi

D'arracher ton trépas aux vengeances d'un roi ?

Sans moi ton insolence allait être punie ;

C'est banal cela aussi, un mari violent au nom de l'amour qu'il porte à sa femme.

C'est donc la passion qui les aveugle tous les deux, et, chez Médée, elle est si bien décrite par chacun des experts qui ont souligné sa personnalité paranoïaque.

C'est ce à quoi conclut le deuxième expert psychiatre, le professeur Erich Von Stroheim..., reprenant ainsi son rapport écrit.

Cet expert n'avait nullement à démontrer la réalité du crime, il avait seulement à dire au cas où c'est elle qui l'aurait commis, de quel processus psychique il serait le résultat chez l'accusée.

Certes, tous les experts psychiatres ont refusé de conclure à l'irresponsabilité pénale pour raisons mentales et ont tous considéré que Médée était accessible à une sanction.

Mais est-ce pour autant écarter la circonstance de la folie quand Médée elle-même évoque par son délire son propre passage à l'acte passionnel et paranoïaque ?

Le bras qu'elle veut meurtrier se détache de l'esprit et elle revient ensuite à la raison et là, bien sûr, le sujet retrouve un état de suffisante normalité pour que des psychiatres qui l'examinent à ce moment-là, considèrent que l'accusée est accessible à la sanction, et qu'elle peut répondre de son acte.

Tel est ce qui caractérise une personnalité paranoïaque, a conclu l'expert, mais il a rajouté un nouvel élément.

Élément très intéressant, en évoquant et en insistant sur la mère absente.

Médée est sans mère, une mère sans nom véritable au point d'être innommable.

Médée a trahi son père pour épouser Jason et s'exiler avec lui.

Une mère présente aurait tempéré le rejet par le père de celui que leur fille veut épouser.

Une mère aurait tempéré l'exil et la fuite de sa fille.

Ainsi Médée aurait-elle, par le crime de ses enfants, été renvoyée à la violence de sa propre mère absente.

Si le crime est commis par elle, ce dont on doit encore douter, c'était selon l'expert, pour vouloir protéger ses propres enfants de la souffrance qui fut la sienne de n'en avoir point.

Et c'est ainsi qu'elle n'aurait eu d'autre choix que ce passage à l'acte paranoïaque qui échappe à toute compréhension pour ceux qui comme vous, Messieurs et Mesdames les jurés, ont une approche raisonnée et raisonnable, alors qu'ici nous sommes dans l'irraisonnable, la déraison, la passion et la folie.

Et cela n'est rien d'autre... que ce qui s'appelle..., circonstance atténuante.

Circonstance qu'elle se refuse à elle-même, la folie étant passée.

Vous l'avez entendue, elle fut accessible ici aux questions des uns et des autres, certes ! mais avec cette neutralité absente de celui ou de celle qui a déjà subi la sanction d'un passage à l'acte irrépressible.

La soudaineté d'un passage à l'acte, c'est banal cela aussi... et cela exclut toute idée de préméditation même si ses divagations violentes, que les témoins rapportent, le suggèrent.

Oui, je vous demande d'avoir le courage de comprendre à la fois la banalité de la situation de Médée mais aussi combien c'est seulement sa personnalité délirante qui l'accuse.

N' imagine-t-elle pas, alors que tout est perdu, s'évader de sa folie au moyen d'un char céleste tiré par deux dragons volants qui l'envahissent dans ses hallucinations ?

Non il vous appartient, vous, de rester sur terre, c'est-à-dire de vérifier toutes les hypothèses.

Écarter d'abord celle proposée par l'accusation :

La préméditation.

Vérifier aussi si le crime ne pourrait pas être commis par un autre, même si par son délire Médée, autoritaire et orgueilleuse, le revendique.

Il est tentant d'accuser une femme autoritaire d'un crime inexplicable, comme on l'a fait pour Lucrece Borgia qui n'était finalement pas une empoisonneuse. N'est-ce pas ?

Revenons à la préméditation, vous ne pourrez que l'écarter, non seulement parce que les experts ont parlé de passage à l'acte mais aussi, de manière plus concrète, parce qu'aucun acte préparatoire n'a été établi malgré les efforts démesurés de l'accusation qui n'a eu aucun appui en ce sens de la part des témoins à charge comme à décharge, rien dans l'enquête, pas de scène du crime.

Certes, c'est elle qui découvre, après coup, un poignard ensanglanté à terre et qui le brandit au visage de JASON en s'accusant du crime, à la fois pour sauver JASON de l'accusation mais aussi pour le renvoyer à l'horreur d'un crime dont il ne se relèvera pas lui-même et il se tuera :

Ce poignard que tu vois vient de chasser leurs âmes,

Et noyer dans leur sang les restes de nos flammes.

Heureux père et mari, ma fuite et leur tombeau

Laissent la place vide à ton hymen nouveau.

C'est bien elle qui trouve un poignard, elle l'a confirmé devant vous.

C'est bien elle qui en déduit le crime de ses fils.

Mais les a-t-elle tués ?

« Ce poignard que tu vois vient de chasser leurs âmes »

Métaphore de l'âme, fruit d'une furie imaginative !

Quand les médecins légistes, eux, n'ont pas su dire où et quand ces enfants ont été tués.

Parce que dans la justice, la vôtre, on veut un corps, on ne s'intéresse pas à l'âme.

Pas de corps !

Ils n'ont pas été retrouvés alors que les enfants avaient été confiés par Jason à son futur beau-père.

Les experts ont, je vous l'ai dit aussi, évoqué la folie de JASON qui l'a mené à son propre suicide, car enfin, lui aussi a perdu ses enfants qu'il avait imaginé mettre en lieu sûr, là où finalement ils ont perdu la vie...

À qui profite réellement ce crime ?

Ces enfants, au lieu d'être à l'abri, n'étaient-ils pas dans la maison de celui, le seul, qui avait un mobile tangible, le futur beau-père ?

Un beau-père qui certainement ne voulait en aucun cas que son royaume revienne plus tard aux enfants de Médée plutôt qu'à ceux de sa descendance ?

Quand on est roi, rien de plus simple que de tuer et de faire disparaître un corps.

Et la future marâtre a pu, elle aussi, vouloir écarter du trône les enfants de Médée au profit des siens.

Et Médée a tout perdu, par sa faute, au lieu de protéger ses enfants, elle les a abandonnés dans des mains meurtrières.

Alors oui, elle le revendique ce crime, c'est le sien, mais revendiquer un crime, ne veut pas dire l'avoir commis.

C'est abattue qu'elle a comparu, car elle a compris qu'elle a été aveuglée par sa propre rage, une fois revenue à la raison.

Folie d'un crime ou folie de l'aveu de ce crime ?

La sanction ?

Elle l'a déjà subie.

Alors, Oui elle est accessible à une sanction mais la vôtre lui est indifférente.

Tout lui est égal.

C'est elle qui a choisi le dernier acte de sa perte, qu'elle ait tué ses propres enfants ou qu'elle s'en sente seulement coupable pour en être l'auteur indirect, aveuglée par sa folie et sa flamme vengeresse.

C'est ce silence de l'accusée, ici, qui a fait votre compassion.

Votre tâche est terrible et peut être vaine, puisqu'il s'agirait par votre sentence de la faire sortir des remparts psychiques dans lesquels elle s'est enfermée pour leur substituer d'autres murs, ceux qu'elle connaît déjà depuis son arrestation.

Ces murs, qui jamais ne lui rendront les enfants qu'on lui a retirés et qu'elle a voulu à elle dans le deuil plutôt que dans le désespoir du bannissement.

Aucune prison plus sévère que celle qui est la sienne ne pourra avoir raison de sa folie.

Et vous et moi, sommes là avec elle.

Moi à porter sa voix alors qu'elle se tait, muette de douleur.

Vous à la juger alors qu'elle n'attend rien.

Je porte donc une voix totalement éteinte de quelqu'un qui ne demande rien, et pour qui il vous est demandé pour elle, déjà punie d'accéder à l'incompréhensible.

Mais l'incompréhensible pour elle, ce n'est pas l'incompréhensible pour vous, jurés qui devez être certains, pour la condamner, qu'elle l'a vraiment commis ce crime.

Et pendant votre délibéré, quand vous aurez à répondre à la question : Médée est-elle coupable ?

Vous serez peut-être sous la pression de l'opinion publique, peut-être sous la pression du mythe, peut-être aussi sous celle d'un président qui tient à la sanction, vous serez peut-être tentés par le OUI, certes mais un, OUI dans le doute, et ce doute à qui s'adresserait-il ?

À celle qui a commis le crime ou à celle qui le revendique ?

Qu'elle l'ait commis ce crime ou qu'elle l'ait seulement revendiqué, pour elle c'est égal, mais pas pour vous jurés, garants d'une justice qui refuse le doute.

Et donc vous comprendrez que ce n'est pas OUI qu'il faudra répondre mais NON.

NON, car vous ne supporteriez pas, dans le doute, de condamner une femme seulement coupable d'avouer le crime de ses enfants que d'autres ont pu commettre.

NON, car vous ne supporteriez pas de répondre OUI pour un crime qu'elle n'a peut-être pas commis.

Vous répondrez NON ! **NON...**

ET VOUS L'ACQUITTEREZ !